



 **Bilan Passif**

Bilan Passif	Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé)	1 293 402	1 293 402
Prime d'émission, de fusion, d'apport	55 200 459	55 200 459
Écart de réévaluation	4 413	2 174
Écart d'équivalence		
- Légale	350 971	350 971
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres	14 351 496	13 296 597
Report à nouveau	5 290 319	5 211 516
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	17 684 567	1 054 899
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	55 091	55 091
CAPITAUX PROPRES	94 230 718	76 465 109
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges	401 920	294 629
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	401 920	294 629
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- auprès des établissements de crédit	909 686	1 713 011
- Financières diverses	15 452 945	10 638 002
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	7 167 887	17 180 727
Dettes :		
- Fiscales et sociales	691 643	628 433
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instrument: de trésorerie		
Produits constatés d'avance	335 603	134 405
EMPRUNTS ET DETTES	24 557 764	30 294 579
Écart de conversion passif	32 388	6 655
TOTAL PASSIF	119 222 791	107 060 371



 **Compte de résultat (Suite)**

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	3 906	763
Sur opérations en capital	734 002	443 687
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	737 908	444 450
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-737 908	-444 450
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	51 508	-20 191
TOTAL DES PRODUITS	34 877 914	11 508 556
TOTAL DES CHARGES	17 193 347	10 453 658
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	17 684 567	1 054 899

MICROWAVE VISION
Société par actions simplifiée
au capital de 1 293 402,40 euros
Siège social : 13, rue du Zéphyr
Parc d'activité de l'Océane, 91140 VILLEJUST
340 342 153 RCS EVRY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 23 MAI 2024

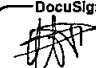
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 17 684 567 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice
En totalité au compte "report à nouveau".

17 684 567 euros

Certifié conforme
Pour la Présidente
Philippe GARREAU
5/23/2024

DocuSigned by:

782541DBECBE485...

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 73C2CC9102AF4A4682CB8D2DBF33FCCC	État: Complétée	
Objet: Complétez l'enveloppe avec DocuSign : AFFECTATION Résultat 2023 GTC.docx		
Enveloppe source:		
Nombre de pages du document: 1	Signatures: 1	Émetteur de l'enveloppe:
Nombre de pages du certificat: 1	Paraphe: 0	Emmanuel Bacalhau
Signature dirigée: Activé		PARC DE L OCEANE 13 RUE DU ZEPHYR
Horodatage de l'enveloppe: Activé		VILLEJUST, PR 91140
Fuseau horaire: (UTC-08:00) Heure normale du Pacifique (États-Unis et Canada)		emmanuel.bacalhau@mvg-world.com
		Adresse IP: 37.70.224.202

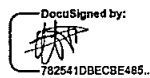
Suivi du dossier

État: Original 23/05/2024 06:06:46	Titulaire: Emmanuel Bacalhau emmanuel.bacalhau@mvg-world.com	Emplacement: DocuSign
---------------------------------------	---	-----------------------

Événements de signataire

Philippe GARREAU
philippe.garreau@mvg-world.com
President, Executive
MICROWAVE VISION SAS
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature



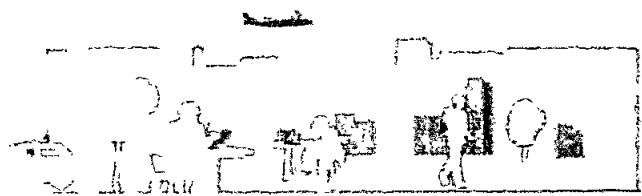
Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil
En utilisant l'adresse IP: 37.70.224.202

Horodatage

Envoyée: 23/05/2024 06:07:24
Consultée: 23/05/2024 06:33:59
Signée: 23/05/2024 06:34:08


Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Non offerte par DocuSign

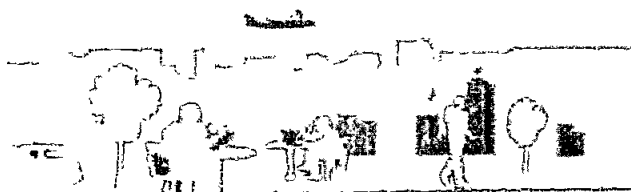
Événements de signataire en personne	Signature	Horodatage
Événements de livraison à l'éditeur	État	Horodatage
Événements de livraison à l'agent	État	Horodatage
Événements de livraison intermédiaire	État	Horodatage
Événements de livraison certifiée	État	Horodatage
Événements de copie carbone	État	Horodatage
Événements de témoins	Signature	Horodatage
Événements notariaux	Signature	Horodatage
Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	23/05/2024 06:07:24
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	23/05/2024 06:33:59
Signature complétée	Sécurité vérifiée	23/05/2024 06:34:08
Complétée	Sécurité vérifiée	23/05/2024 06:34:08
Événements de paiement	État	Horodatages



Annexe Comptable
Comptes annuels au 31 décembre 2023

MICROWAVE VISION SAS
13 rue du Zéphir
91140 Villejust
SIREN : 340 342 153

Certifié Conforme à l'Original
Ph. G... Pres. LR




Annexes aux comptes sociaux de Microwave Vision pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le total bilan pour l'exercice clos le 31/12/2023 est de 119 222 791 € avant l'affectation du résultat. Le compte de résultat dégage un bénéfice de 17 684 567 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le président en date du 13/05/2024.

Ils comprennent les comptes de MICROWAVE VISION, SA (MVG) et de ses établissements étrangers, à savoir :

- SATIMO Hong Kong
- MICROWAVE Japon
- MICROWAVE Suède

1. Faits marquants de l'exercice

La société a réalisé sur cet exercice différents actes juridiques permettant d'assainir les positions bilantielles au sein du groupe. La société a perçu le 09 mai 2023 des dividendes en nature de trois de ses filiales, MVG Industries, SAS pour 6 057 286,33€, Microwave Vision Italy, Srl pour 7 304 864,03€ et MVG Industries UK, Ltd pour 4 818 740,42€.

De plus, afin de supporter certaines filiales, elle a transformé certaines créances en prêts internes rémunérés à un taux fixe de 6% annuel incluant des échéanciers de paiements, le premier remboursement sera en date du 31 mars 2024.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

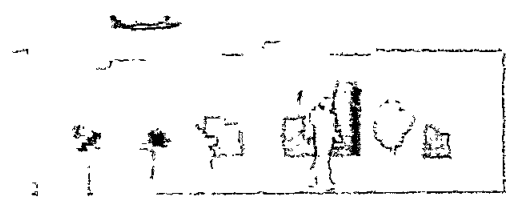
Les conventions générales comptables françaises ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

Permanence des méthodes,
Continuité de l'exploitation,
Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Cependant, pour l'intégration des comptabilités des établissements autonomes situés en dehors de la zone euro, la méthode du cours de clôture est retenue.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.



2.1. Conversion des établissements autonomes

Les comptabilités des établissements autonomes (Hong Kong, Suède, et Japon) sont intégrées à la comptabilité de l'établissement français pour la présentation des comptes annuels après leur conversion en euro.

Par dérogation aux règles générales (cours historique) et afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, la méthode du cours de clôture est utilisée. Cette méthode consiste, en fonction de la nature des postes comptables convertis, à utiliser les cours de clôture, les cours moyens ou les cours historiques :

- Les comptes de bilan (à l'exception des comptes de liaison) sont convertis au cours de clôture.
- Les comptes de résultat sont convertis au cours moyen de la période.
- Les comptes de liaison correspondant aux investissements et aux résultats successifs sont convertis au cours historique.

Les comptes de liaison « commerciaux » sont convertis au cours de clôture.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont inscrits en capitaux propres dans une subdivision du poste report à nouveau, les écarts de conversion débiteurs venant ainsi en diminution du bénéfice distribuable.

2.2. Immobilisations incorporelles

Les logiciels, brevets et licences sont comptabilisés au coût d'acquisition. Ils concernent l'implémentation du logiciel SAP et sont amortis selon le mode linéaire sur une durée allant de 3 à 6 ans.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires de transport et d'installation

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations :

- | | |
|---|------------|
| • Agencements et installations | 5 à 10 ans |
| • Matériels et outillages | 3 à 7 ans |
| • Matériels de transport | 5 ans |
| • Matériels de bureau, informatique et mobilier | 3 à 10 ans |

2.4. Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

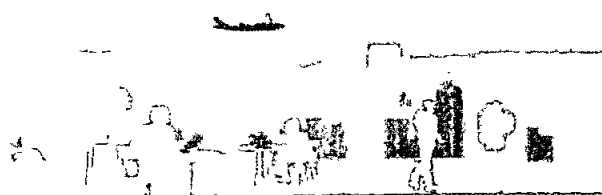
Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition. A la clôture de chaque exercice, la valeur d'utilité de chaque ligne de titres est appréciée sur la base :

- des capitaux propres de la filiale ;
- de ses perspectives d'avenir selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Ces flux sont déterminés sur la base de prévisions sur un horizon de quatre ans avec une hypothèse de croissance à l'infini de 3 % à compter de la cinquième année et un taux d'actualisation de 11,4%.

2.5. Stocks

Les stocks de matières et composants et les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés à leur coût historique (coût d'acquisition ou coût de production).

Une provision est constituée si la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à ce coût historique.



2.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée si cette valeur est supérieure à la valeur de réalisation probable à la clôture de l'exercice.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement suivant les modalités suivantes. Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change résultant de la conversion de créances et dettes commerciales ne sont plus classés en résultat financier mais en résultat d'exploitation.

2.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées en compte de résultat. Les mouvements sont comptabilisés par application de la méthode FIFO.

2.9. Charges à répartir sur plusieurs exercices sur frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

2.10. Provisions

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

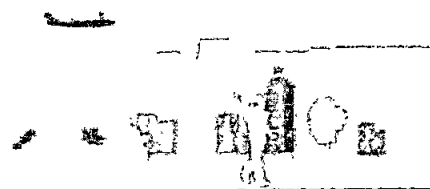
Elles concernent principalement les pertes de change et l'attribution d'actions gratuites.

2.11. Indemnité de départ à la retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31/12/2023.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

Le montant mentionné en engagements hors bilan est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture.



Les hypothèses retenues sont les suivantes .

- Taux d'augmentation des salaires : 1,75% constant
- Convention collective : métallurgie
- Initiative de départ : salarié
- Méthode de calcul : Nouvelle méthode de calcul des IFC publiée par l'ANC mi-novembre. Evaluation de l'indemnité à verser puis étalé sur les dernières années de la carrière.
- Taux d'actualisation : 3,17%
- Rotation du personnel : 5% jusqu'à 50 ans
- Age de départ : 67
- Taux de charges sociales : 47%

2.12. Reconnaissance des produits

Microwave Vision est une holding mixte. Son chiffre d'affaires est constitué d'une part de management fees et d'autre part, des ventes réalisées par les établissements étrangers.

Les règles de comptabilisation du chiffre d'affaires de ces établissements sont les suivantes :

- *Vente de produits et d'études :*

Le chiffre d'affaires est comptabilisé suivant la méthode à l'avancement.

Le pourcentage d'avancement a été déterminé en divisant le prix de revient réalisé à la clôture de l'exercice par le prix de revient total du contrat.

Dans le cas où une perte à terminaison devient probable, elle est constatée par la voie d'une provision pour risques.

- *Maintenance :*

Les contrats de maintenance sont facturés une fois par an à leur date anniversaire. Ils sont comptabilisés en produits au prorata temporis.

2.13. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

2.14. Intégration fiscale

La société fait partie, depuis le 1^{er} janvier 2022, d'un groupe d'intégration dont RAINBOW HOLDING SAS est la société tête de groupe, elle est située au 13 Rue du Zéphyr 91140 Villejust. Elle est la société consolidante du Groupe.